

Procès-verbal

Du Conseil Municipal du 24 septembre 2025

Commune de Clelles en Trièves

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au *nombre prescrit* par la loi dans la salle Sagittaire sous la présidence de Monsieur Alain ROCHE.

Date de la convocation : 18 septembre 2025

Début de séance : 18h30

Présents : Éric Chevillard, Jean-Marc Denier, Christian Margueret, Didier Peybernes, Sylvie Prayer, Ghislaine Reymond, Alain Roche, Delphine Chrétien.

Absents : Bruno Rouly, Antoine Fernandes, Véronique Mazur, Denis Dos Santos, Emeline Friedmann, Séverine Vial.

Pouvoirs : Bruno Rouly donne pouvoir à Alain Roche

Secrétaire de séance : Ghislaine REYMOND, adjointe au maire

Quorum atteint : (8 présents et un pouvoir)

ORDRE DU JOUR :

Vote du PV du conseil du 09 juillet 2025

Délibérations :

- Création d'un emploi permanent au service administratif
- Convention d'adhésion et habilitation au service en ligne des douanes
- Mise à jour conditions location église

Questions diverses :

Colis de Noël

Point avancement travaux communaux

Date du prochain conseil

Le procès-verbal du conseil municipal du 09 juillet 2025 est arrêté par accord de tous les membres du Conseil présents.

DELIBERATIONS

DELIBERATION Numéro 01-09-2025

CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT AU SERVICE ADMINISTRATIF

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au Conseil Municipal de créer à compter du 24/09/25, un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe relevant de la catégorie hiérarchique C et du grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps non complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 31h50.

Cet emploi doit être pourvu par un fonctionnaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De créer un emploi permanent sur le grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions d'agent à temps non complet à raison de 31h50, à compter du 24/09/25
- Précise que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Décision votée à l'unanimité par 8 voix et un pouvoir pour.

DELIBERATION Numéro 02-09-2025

CONVENTION D'ADHESION ET HABILITATION AU SERVICE EN LIGNE DES DOUANES

Monsieur le Maire explique qu'il est possible de demander le remboursement partiel de l'accise sur le gazole préalablement facturé pour l'exploitation de véhicules utilisés dans le cadre d'activités éligibles à ce remboursement, par exemple le déneigement des voies ouvertes à la circulation publique. Ces voies doivent être situées dans des massifs sur le territoire de la métropole, comme les Alpes.

Les consommations de gazole des véhicules suivants sont prises en compte : tracteurs agricoles ou camions équipés d'un ou plusieurs outils spécifiques destinés à lutter contre le verglas ou la neige ou chasse-neige proprement dit.

Cette demande de remboursement doit être effectuée auprès des services des douanes et droits indirects et doit être réalisée de manière dématérialisée via le service en ligne SIDECAR web auprès duquel une habilitation est nécessaire.

Pour réaliser cette habilitation, il faut signer avec ce service une convention « d'adhésion et d'habilitation au service en ligne SIDECAR Web »

Notre commune remplit les conditions nécessaires à effectuer une telle demande puisque nous utilisons du carburant pour des activités de déneigement.

Après ces explications et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise monsieur le maire à signer cette convention et à faire procéder à ces demandes de remboursement.

Décision votée à l'unanimité par 8 voix et un pouvoir pour.

DELIBERATION Numéro 03-09-2025

MISE A JOUR CONDITIONS LOCATION EGLISE

Monsieur le Maire explique qu'il apparaît que l'église qui a le statut de salle communale est utilisée parfois pour des activités à but lucratif.

Pour des raisons de sécurité et pour compenser les frais d'entretien du bâtiment, il paraît souhaitable d'établir une convention identique à celle que signent les associations pour les salles communales.

Un document à signer par les éventuels locataires paraît nécessaire de manière à ce que la mairie soit parfaitement informée de l'occupation des locaux et de l'identité des occupants.

La location de la salle pour une manifestation serait de 50 euros plus 50 euros de chauffage au cas où celui-ci serait nécessaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'appliquer ces nouvelles dispositions pour la location de l'église.

Décision votée à l'unanimité par 8 voix et un pouvoir pour.

QUESTIONS DIVERSES

Colis de Noël

Le mois de septembre est bien avancé et des décisions doivent être prises pour les fêtes de fin d'année.

L'ensemble du conseil paraît d'accord pour reconduire le repas des anciens comme l'an dernier ainsi que les colis pour les personnes âgées qui ne peuvent ou ne souhaitent pas se déplacer. Les personnes en résidence secondaire pourraient participer au repas.

Il est nécessaire de rechercher un établissement susceptible de proposer un tel repas et de commander au plus vite des colis après avoir estimé le nombre de personnes concernées.

Animations estivales

Les festivités du 15 août se sont bien déroulées avec un temps agréable.

Forum des associations

Comme l'an dernier, beaucoup de succès pour cette manifestation qui fait connaître les nombreuses ressources culturelles, sportives et même pratiques de notre territoire.

44 associations étaient présentes et les rencontres ont donné lieu à beaucoup d'échanges enrichissants et permis de diffuser de nombreuses informations.

Point avancement travaux communaux :

La construction du réseau d'assainissement du centre bourg touche à sa fin : le dernier tronçon a été réalisé sur la place de la mairie. Un complément à l'ensemble a été ajouté sous la forme d'une

canalisation traversant la rue du moulin et débouchant au départ du chemin de la remise. Ainsi pour poursuivre le réseau sur cette voie, il ne sera pas nécessaire de casser le goudron de cette rue, goudron qui va être prochainement remis à neuf par les services du Département.

Ne reste à effectuer que des contrôles d'étanchéité. Le seul problème concerne le versement des subventions souvent différé.

De plus un dossier a été monté et envoyé pour réaliser l'assainissement dans la rue du Raffour et cela devrait permettre de commencer les travaux au premier semestre 2026. Mais cela relèvera de la responsabilité de la prochaine équipe municipale.

Des devis ont été demandés pour effectuer éventuellement l'enfouissement des réseaux secs dans cette rue du Raffour. Un bureau d'études devrait être consulté pour évaluer au plus près le coût de cette opération.

Les travaux de réfection de la chaufferie du bâtiment du cinéma sont bien avancés

La réfection des goudrons sur toutes les parties des parking abîmées par le passage des canalisations sera entreprise à partir du 30 septembre. La rue du Moulin sera regoudronnée également cet automne par les services du Département.

Les travaux du clocher

L'intervention de l'entreprise des campanistes est terminée et toutes les cloches et les mécanismes sont restaurés (horloge et machine à carillonner). L'ensemble est opérationnel et les sonneries de l'horloge ont été rétablies.

L'horloger doit encore effectuer quelques réglages la semaine prochaine.

Le nettoyage de la station d'épuration est en cours (coupe des roseaux)

Le prochain conseil se tiendra le mercredi 22 octobre 2025 à 18 h 30.

Clôture de la séance à 20 heures.